

C'est officiel!

DIOCÈSE DE BOURGES - FÉVRIER 2020

Relations avec le judaïsme

M. le Chanoine Joël MASSIP est nommé Délégué épiscopal pour les relations avec le judaïsme, à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de trois ans, prorogeable. Il conserve ses autres fonctions.

Bureau des mariages

M. l'Abbé Hidulphe BONAZEBI BILALI, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Nkayi (République du Congo), est nommé, avec l'accord de son évêque S.E. Mgr Daniel MIZONZO, Membre du Bureau des mariages du diocèse de Bourges, avec, par délégation de S.E. Mgr Jérôme BEAU, Archevêque de Bourges, le pouvoir d'accorder toutes dispenses et autorisations relatives aux affaires matrimoniales, selon le Droit canonique, à compter du 1^{er} janvier 2020. Il conserve ses autres fonctions.

M. l'Abbé Jean-Charles FLACHAIRE est nommé Membre responsable du Bureau des mariages du diocèse de Bourges, pour une durée de trois ans, prorogeable, avec, par délégation de S.E. Mgr Jérôme BEAU, Archevêque de Bourges, le pouvoir d'accorder toutes dispenses et autorisations relatives aux affaires matrimoniales, selon le Droit canonique, à compter du 1^{er} janvier 2020. Il conserve ses autres fonctions.

M^{me} Colette GIRARD, bénévole, est nommée Membre du Bureau des mariages du diocèse de Bourges, Notaire ecclésiale, pour une durée de trois ans, prorogeable, à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle conserve ses autres fonctions.

M. Paul TILLOCHER, diacre permanent, est nommé Membre du Bureau des mariages du diocèse de Bourges, pour une durée de trois ans, prorogeable, avec, par délégation de S.E. Mgr Jérôme BEAU, Archevêque de Bourges, le pouvoir d'accorder toutes dispenses et autorisations relatives aux affaires matrimoniales, selon le Droit canonique, à compter du 1^{er} janvier 2020. Il conserve ses autres fonctions.

Fait à Bourges, le samedi 1^{er} février 2020

‡ Jérôme BEAU
Archevêque de Bourges

Par mandement,
Jean-Charles FLACHAIRE
Chancelier